



**Multiservices Animaux & Jardins**  
**Chemin de l'Herme**  
**34770 GIGEAN**  
**Tel : 04 67 18 28 36**  
**06 87 38 92 97**

## CONTRAT DE PENSION FELINE

Entre les soussignés :

La **Pension des Amandiers** et

**Nom, prénom** : .....

Adresse : ..... Commune : .....

Téléphone : ..... Mail : .....

**Est conclue la convention aux conditions suivantes :**

### 1. Identification du chat :

Nom du chat : ..... Né(e) le : .....

Race ou type : ..... Sexe : Femelle / Mâle

Robe : ..... Stérilisation : Oui / Non

Vaccinations : ..... Date derniers vaccins : .....

Poil : Ras / Demi-long / Long

Signes distinctifs : ..... No. d'identification : .....

Problèmes de santé : Oui / Non Traitement : .....

Vétérinaire traitant : ..... Nourriture spéciale : Oui / Non

Antiparasitaires : Oui / Non Vermifuge : Oui / Non

Affaires confiées : .....

### 2. Prestations Demandées :

Jour d'arrivée : ..... Horaire : .....

Jour de départ : ..... Horaire : .....

### Tarifs\* :

**Acompte** : ..... **Total** : .....

**Arrhes** : ..... espèce / chèque Nom : .....

### Conditions d'hébergement :

Grand collectif :

Semi-collectif :

Individuel :

**Tarifs\* :**

- Pour 1 chat : 10 € / jour - 60 € / semaine - 220 € / mois
- Pour 2 chats et plus : 9 € / chat / jour - 54 € / chat / semaine - 216 € / chat / mois. **Litière et alimentation comprise (Proplan).**
- Transport (taxi animaux) : 16 € par trajet jusqu'à 20 km. Au-delà, nous consulter.

\* En période de vacances scolaires ou de week-end prolongé, des arrhes vous seront demandées pour valider la réservation (20% du montant total). Elles ne feront l'objet d'aucune restitution en cas d'annulation 15 jours avant la date d'entrée. Chaque jour réservé sera facturé.

\* Supplément traitement : 1 € / jour sur présentation d'une ordonnance vétérinaire.

\* Forfait hospitalisation : 5 € / jour sur présentation d'une ordonnance vétérinaire.

### 3. Conditions générales :

- Le carnet de santé et la carte d'identification seront remis à la pension le jour de l'arrivée.
- Ne sont admis que les chats identifiés, testés FIV-FELV, à jour des vaccinations (Typhus, Coryza, Leucose) datant de plus de 8 jours et de moins de 1 an et castrés ou stérilisés (pour ceux âgés de plus de 6 mois).
- Le traitement contre les parasites externes (antipuce, anti tique) et internes (vermifuge) est obligatoire.
- Toute journée entamée sera facturée.
- Le propriétaire s'engage à avvertir la pension des éventuels problèmes de santé, problèmes ou antécédents caractériels, ou traitement vétérinaire propre à son animal.
- En cas de maladie, d'accident ou de blessure de l'animal durant le séjour dans l'établissement, le propriétaire donne droit à la Pension Des Amandiers de procéder aux soins estimés nécessaires.
- Les frais découlant de ses soins devront être remboursés par le propriétaire sur présentation des justificatifs émanant du vétérinaire.
- Il est précisé que l'hygiène et la désinfection des bâtiments sont assurées quotidiennement.
- La pension n'est en aucun cas responsable de la santé de l'animal. Son obligation unique en la matière consiste, s'il est constaté des signes suspects, à faire examiner le pensionnaire par le vétérinaire de la pension et de suivre les prescriptions médicales éventuelles et ce aux frais du propriétaire.
- Les propriétaires doivent être assurés en responsabilité civile pour leur animal et restent responsables de tous dommages éventuels causés par celui-ci pendant le séjour à la pension.
- Si l'une de ces conditions n'était pas respectée, nous nous réservons le droit de refuser l'entrée de l'animal.

*Le propriétaire accepte de voir apparaître une photo de son animal sur le site internet et le profil Facebook de la pension (si non, rayer cette mention).*

Fait à ..... Le .....

**Signature du client**

Avec la mention : « Lu et approuvé, bon pour accord »